

Service Police Municipale  
*Réf agent LH*

**OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT SUR PLACES DESIGNÉES  
RUE DE LA SABERNAUDE LE MARDI 6 JUIN 2023 22H00 AU MERCREDI 7 JUIN 2023 22H00.**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2213-1 et L.2213-4,

**Vu** le Code de la Route, articles R 417-10 et R325-12,

**Vu** l'arrêté N° 2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement des véhicules, à l'exception des véhicules de l'organisateur, sur places désignées rue de la Sabernaude à l'occasion du spectacle « SI T' Sannoisien ».

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules à l'exception des véhicules de l'organisateur, sera interdit sur places désignées, rue de la Sabernaude le mardi 6 juin 2023 à 22h00 jusqu'au mercredi 7 juin 2023 à 22h00.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement de véhicule autre que les véhicules autorisés, sera considéré comme gênant. Il pourra être procédé à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules dans les conditions définies par le Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Ces mesures entreront en vigueur dès l'affichage du présent arrêté et la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

**Fait à SANNOIS, le 24 mai 2023**

Pour le Maire et par délégation

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**

Adjointe au Maire  
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport  
Affaires Juridiques  
Conseillère Communautaire



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 du CGCT  
publié le ... 30 mai 2023 ...